



AGENCE BENINOISE pour la RECHERCHE et l'INNOVATION (ABRI)

APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DES DIRECTEURS DES INSTITUTS THEMATIQUES

Publication de l'appel : 21 octobre 2025

Délai de dépôt des candidatures : 20 novembre 2025

La Direction Générale de l'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI), en application des dispositions de l'article 27 des statuts de l'Agence approuvés par décret n° 2024-1067 du 31 Juillet 2024 portant création de l'ABRI, lance le présent appel à candidatures pour le recrutement de cinq (05) directeurs des Instituts Thématiques.

A. Présentation de l'ABRI

Attributs et régime juridique de l'ABRI

L'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI) est placée sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS). Elle est dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière. L'Agence est régie par les dispositions des présents statuts, de la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin et de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Le Siège social de l'Agence est fixé à Cotonou.

Mission et attributions de l'ABRI

L'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation a pour mission la mise en œuvre de la politique nationale en matière de recherche et d'innovation. Elle couvre tous les domaines de la recherche et de l'innovation qui doivent répondre aux mutations technologiques, environnementales et sociétales aux plans national, régional et mondial.

A ce titre, elle est chargée :

En matière de recherche et d'innovation

- d'assurer la coordination et le suivi des activités de recherche et d'innovation au plan national ;
- de concevoir et d'exécuter des programmes de recherche et d'innovation ;
- de contribuer à l'élaboration de la politique nationale de la recherche et de l'innovation ;



- de mobiliser et d'allouer les ressources financières aux instituts thématiques interdisciplinaires, aux laboratoires et unités mixtes de recherche publics et privés ;
- d'allouer des budgets récurrents aux laboratoires, unités mixtes de recherche et chaires d'excellence de recherche au sein des instituts thématiques ;
- de financer les programmes de recherche et d'innovation sur des appels à projets ;
- de promouvoir la valorisation et le transfert des découvertes vers les entreprises publiques ou privées pour leur exploitation ;
- d'assurer la publication, la diffusion, l'animation de la recherche en science, technologie et innovation en favorisant l'interdisciplinarité.

en matière de management de la recherche et de l'innovation

- de mettre en place les instituts thématiques interdisciplinaires ;
- de coordonner les activités scientifiques des instituts thématiques interdisciplinaires ;
- d'accorder la labélisation aux laboratoires et unités mixtes de recherche associant les structures publiques et privées de recherche après un processus d'évaluation ;
- d'être le correspondant institutionnel privilégié des organismes internationaux de recherche scientifique et d'innovation ;
- de promouvoir la coopération scientifique aux plans national et international ;
- d'apporter une assistance technique aux décideurs des organismes publics ou privés.

B. Présentation du poste de directeur de l'Institut Thématique de l'ABRI

Présentation des Instituts Thématiques

Les Instituts thématiques interdisciplinaires de l'ABRI ont pour mission de promouvoir, dans les secteurs de leur compétence, le développement d'une synergie et d'une complémentarité d'actions entre les structures de recherche scientifique établies en République du Bénin. Les directeurs d'Instituts auront à appuyer le Directeur Général de l'Agence dans ses activités de coordination de la recherche et de l'innovation sur le plan national. Pour l'instant, ABRI compte 5 instituts thématiques que sont :

- Instituts des Sciences Biologiques et de la Santé (ISBS)
- Institut de Chimie et des Substances Naturelles (ICSN)
- Institut des Sciences Agronomiques, Halieutiques et Océanologiques (ISAHO)



- Institut des Sciences Mathématiques, Physiques, Ingénierie et Informatiques (ISMP2I)
- Institut des Sciences Humaines, Sociales et Recherches Endogènes (ISHSLARE)

Fonction et attributions

Sous l'autorité du Directeur Général, le directeur d'Institut Thématique est chargé, dans son domaine :

- de mettre en place et de veiller au bon fonctionnement du modèle de gestion de la recherche scientifique au sein de l'Institut Thématique ;
- de promouvoir la concertation et les échanges entre les différentes entités de recherche scientifique au sein de l'institut ;
- de promouvoir les projets interdisciplinaires et fédérateurs de recherche et veiller à la prise en compte du principe de subsidiarité dans leur mise en œuvre ;
- veiller à la mobilisation (expression des besoins) des ressources humaines, financières et matérielles et à leur utilisation optimale ;
- participer au recrutement et à l'évaluation des entités de recherche au sein de l'institut et des chercheurs avec l'appui des directeurs techniques, du DG et du Conseil Scientifique de l'ABRI ;
- donner un appui institutionnel aux entités de recherche et innovation en vue du renforcement de leurs capacités ;
- organiser des manifestations scientifiques et cadre de concertation au sein et entre les instituts en matière de recherche scientifique et innovation ;
- mettre à la disposition des décideurs politiques des outils et des informations (les notes politiques) susceptibles d'orienter les décisions de politique des secteurs concernés ;
- organiser le transfert des résultats de recherches vers les entrepreneurs ;
- promouvoir les startups, les incubateurs et les PME avec l'appui du Directeur technique en charge de l'innovation et celui en charge de la valorisation ;
- identifier les besoins en formation des chercheurs sur la valorisation des résultats de recherche.

Caractéristiques du Poste de Directeur de l'Institut Thématique

Supérieur hiérarchique : Le Directeur de l'Institut Thématique rend directement compte au Directeur Général de l'ABRI

Type de contrat : Contrat à durée déterminée de 4 ans, renouvelable une fois

f



Lieu d'affectation : Le Directeur de l'Institut Thématique travaille au siège de l'Agence qui se trouve dans le quartier de la Haie Vive à Cotonou.

C. Profil du poste

Généralités

Les candidats peuvent être de nationalité béninoise ou étrangère disposant d'une expérience avérée dans le domaine de la recherche et de l'innovation, et d'une solide expérience de gestion des équipes de recherche (laboratoire, unités de recherche, centre et/ou instituts de recherche). Ils doivent en outre disposer d'une large expérience en matière de coordination de projets interdisciplinaires et/ou inter-facultaires (instituts/centre). Il doit avoir aussi une bonne capacité de mobilisation des ressources pour les projets de recherche.

Expérience professionnelle

- Avoir au moins 8 ans d'expérience dans la recherche scientifique et l'innovation de la thématique concernée
- Avoir au minimum 5 ans d'expérience en matière de gestion d'équipes de recherche et/ou de projets interdisciplinaires
- Avoir conduit des projets régionaux et/ou internationaux
- Avoir mobilisé des ressources financières et humaines pour au moins deux projets.

Qualification

Professeur Titulaire ou Directeur de Recherche avec une expertise avérée et reconnue pour la thématique spécifique concernée.

Savoir-faire, savoir-être et compétences

- Avoir des compétences de leadership
- Avoir des compétences en matière de coordination des groupes de recherche géographiquement isolés
- Avoir une capacité de gestion des situations de crises
- Bonne maîtrise des outils numériques de communication à distance
- Bonne capacité de synthèse et de fédération des idées de recherche de façon interdisciplinaires en s'alignant sur l'une des thématiques de l'institut concerné.
- Bonne capacité d'anticipation pour lever les contraintes administratives en rapport avec la recherche et l'innovation
- Être un excellent communicateur pour informer les décideurs et le grand public sur les activités de recherche et d'innovation
- Avoir un sens de l'écoute, du dialogue et de la concertation
- Avoir un esprit de créativité et un sens d'innovation dans la gestion des équipes

f



- Avoir un bon sens de l'organisation et de rigueur

D. Pièces à fournir

Les pièces à fournir pour chacun des postes comprennent :

- une (01) lettre de motivation signée et adressée au DG/ABRI, avec mention claire du poste concerné, contact téléphonique et électronique du candidat
- une (01) copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif (cas échéant), si applicable pour les étrangers
- un (01) certificat de nationalité, une (01) copie de la carte d'identité ou du passeport
- un (01) casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- un curriculum vitae détaillé avec la liste des publications des 10 dernières années, et/ou des brevets
- les photocopies légalisées des diplômes d'études supérieures
- une (01) copie légalisée de la preuve des qualifications requises (Professeur Titulaire ou Directeur de Recherche)
- les attestations de services et les références professionnelles
- une (01) liste de 3 personnes de référence.

E. Procédure de sélection

La procédure de recrutement comprend trois phases :

- 1^{ère} phase : présélection sur dossier,
 - 2^{ème} phase : sélection après un entretien individuel concluant,
 - 3^{ème} phase : recrutement et nomination selon les textes en vigueur.
- Les candidats présélectionnés après étude de dossiers seront invités pour la phase d'entretien.

F. Dépôt de dossier de candidature

Les dossiers de candidatures peuvent être déposés contre décharge, au secrétariat de la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) du Bénin, sous pli fermé anonyme. Le candidat devra mentionner lisiblement sur l'enveloppe le poste pour lequel il postule. La version électronique du dossier en fichier unique format PDF est envoyée à l'adresse suivante recrutement.mesrs@gouv.bj

Les versions physiques et électroniques doivent être déposées/envoyées au plus tard le 20 novembre 2025 à 17h00.

Pour tout autre renseignement, s'adresser à la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère de l'Enseignement

[Signature]



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 348 Cotonou
Téléphone : 21 30 53 93
contact.mesrs@gouv.bj
www.enseignementsuperieur.gouv.bj

supérieur et de la Recherche scientifique du Bénin sur le 00 229 01 97 06
40 91.

Fait à Cotonou, le 21 octobre 2025

Le Directeur Général de l'ABRI



Yorou SOULEMANE YOROU